



## PROGRAMMES SECTORIELS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE

### Préambule :

Le présent document présente de manière synthétique la nature des projets pouvant être inclus dans chaque programme sectoriel du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Prière de noter que cette liste est indicative et est **non exhaustive** et pourra être amendée par les Points Focaux à la demande des porteurs de projets.

### 1. Programme de développement de l'économie du transport durable sur le Bassin du Congo :

**Nature des projets :** (i) renforcer la résilience des systèmes de transport fluvial et côtier (ii) investir dans les systèmes de transport permettant de réduire l'empreinte carbone du secteur, de désengorger le trafic, d'améliorer la sécurité fluviale et côtière et de faciliter l'accès aux emplois et aux infrastructures de services.

### 2. Programme de développement de l'économie du système de suivi hydrométrique et météorologique :

**Nature des projets :** (i) construire et maintenir des stations de mesures hydrométriques (ex : acquisition de matériel) (ii) renforcer les capacités techniques et scientifiques dans le suivi hydrométrique et météorologique (iii) faciliter l'accès à l'information des populations locales et autochtones.

### 3. Programme de développement de l'économie de la pêche et l'aquaculture durables :

**Nature des projets :** (i) améliorer l'accès aux espaces aquatiques (ii) accroître la compétitivité (iii) exploiter les avantages compétitifs apportés par des normes rigoureuses en matière de qualité, de santé et d'environnement (iv) fournir aux populations locales des équipements adaptés et respectueux de l'environnement.

### 4. Programme de l'économie de la pollution des plantes flottantes envahissantes :

**Nature des projets :** (i) développer un système de suivi et de contrôle des plantes aquatiques envahissantes (ii) développer un système d'éradication des plantes flottantes envahissantes (iii) renforcer les capacités d'identification et d'éradication des plantes flottantes envahissantes (iv) revaloriser les déchets engendrés par les plantes flottantes envahissantes.

## **5. Programme de l'économie de l'hydroélectricité :**

**Nature des projets :** (i) stimuler l'investissement local dans la production d'énergies hydroélectriques (ii) accroître l'approbation sociale de l'hydroélectricité par la participation communautaire (iii) générer des économies et réduire les difficultés des populations locales (iv) accroître significativement l'accès à l'électricité aux populations.

## **6. Programme de l'économie de développement des systèmes d'irrigation et de drainage :**

**Nature des projets :** (i) mettre en place de nouvelles techniques d'irrigation et de drainage (ii) renforcer les capacités techniques des populations locales (iii) introduire des techniques d'agriculture résilientes face au changement climatique.

## **7. Programme de développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement :**

**Nature des projets :** (i) construire des stations d'épuration dans les villes et villages (ii) contrôler la qualité de l'eau (iii) développer et améliorer la qualité de l'assainissement de l'eau.

## **8. Programme de développement de l'économie des systèmes de gestion et de traitement des déchets solides déversés dans les cours d'eaux et les océans :**

**Nature des projets :** (i) développer des programmes de surveillance luttant contre les décharges sauvages (ii) identifier, collecter et trier les déchets solides déversés dans les cours d'eaux et les océans (iii) revaloriser les déchets solides déversés dans les cours d'eaux et les océans.

## **9. Programme de développement de l'économie de traitement des eaux usées :**

**Nature des projets :** (i) construire des stations d'épuration dans les villes et villages (ii) contrôler la qualité de l'eau (iii) développer et améliorer la qualité de l'assainissement de l'eau.

## **10. Programme de développement de l'économie de l'approvisionnement en eau potable :**

**Nature des projets :** (i) identifier et cartographier les sources d'eaux potables souterraines et en surface (ex nappes phréatiques et rivières) (ii) mettre en place des systèmes d'extraction de l'eau (iii) contrôler la qualité de l'eau (iv) acheminer l'eau jusqu'aux populations locales (ex construction de châteaux d'eaux, d'aqueduc etc...).

## **11. Programme de l'économie de paiement pour services environnementaux (PSE) basés sur la gestion durable des eaux :**

**Nature des projets :** (i) mettre en place des grilles d'évaluations des services environnementaux (ii) mettre en place un système de rémunération des services environnementaux (iii) définir un cadre juridique et légal encadrant les services PSE.

## **12. Programme de lutte contre les érosions :**

**Nature des projets :** (i) lutter contre la déforestation (ii) lutter contre la dégradation des forêts (iii) lutter contre les érosions des bassins versants (iv) lutter contre les érosions des façades côtières (v) mettre en place un système de suivi des effets de l'érosion (vi) renforcer les capacités techniques et scientifiques des populations locales.

**13. Programme de développement de l'économie des mangroves :**

**Nature des projets :** (i) développer des techniques innovantes et résilientes pour la préservation des mangroves (ii) développer des projets touristiques afin de mettre en lumière le patrimoine forestier (iii) lutter contre la déforestation sauvage (iv) préserver la faune et flore des effets du changement climatique.

**14. Programme de développement de l'écotourisme et loisirs dans les zones humides, fluviales, côtières et maritimes :**

**Nature des projets :** (i) identifier les zones à fort potentiel touristique (ii) développer des programmes de tourisme au cœur des zones humides, fluviales, côtières et maritimes (incluant l'infrastructure et transport) (iii) développer un programme de communication & de marketing en faveur des zones humides, fluviales, côtières et maritimes.

**15. Programme de développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnementale :**

**Nature des projets :** (i) mettre en place un système d'identification et d'évaluation des dangers sanitaires, phytosanitaires et environnementaux (ii) actualiser les techniques de prévention et de lutte contre les épidémies (humains ou végétaux) (iii) améliorer les conditions hygiéniques des populations locales (iv) mettre en place un système permettant d'informer en temps réel les populations locales des programmes de prévention et de lutte contre les épidémies (humains ou végétaux).

**16. Programme d'appui à la surveillance épidémiologique :**

**Nature des projets :** (i) mettre en place un système d'identification et d'évaluation des dangers sanitaires, phytosanitaires et environnementaux (ii) actualiser les techniques de prévention et de lutte contre les épidémies (humains ou végétaux) (iii) améliorer les conditions hygiéniques des populations locales (iv) mettre en place un système permettant d'informer en temps réel les populations locales des programmes de prévention et de lutte contre les épidémies (humains ou végétaux).

**17. Programme de développement de l'économie des savoir-faire traditionnels aquatiques :**

**Nature des projets :** (i) répertorier les savoir-faire traditionnels aquatiques (ii) dupliquer les bonnes pratiques aux pays membres de la Commission Climat pour le Bassin du Congo (iii) former les populations locales aux techniques et savoir-faire traditionnels aquatiques (iv) promouvoir le tourisme lié aux savoir-faire traditionnels aquatiques.

**18. Programme de développement des compétences, recherche scientifique, innovations et transfert de technologies :**

**Nature des projets :** (i) renforcer les liens académiques, scientifiques et industriels des acteurs clés de la sous-région (à l'échelle nationale et transfrontaliers) (ii) mutualiser les

connaissances techniques entre les pays de la sous-région (mise en commun de brevets, de matériels scientifiques, de laboratoires etc...). (iii) former les académiciens, scientifiques et industriels des dernières innovations luttant contre le changement climatique.

**19. Programme de développement de la diplomatie de l'économie bleue :**

**Nature des projets :** (i) renforcer les liens entre les Ministères des pays de la sous-région (ii) répliquer les bonnes-pratiques dans les pays de la sous-région (iii) renforcer le lien diplomatique avec les pays non membres de la Commission Climat pour le Bassin du Congo.

**20. Programme de développement de l'économie côtière et des écosystèmes insulaires dans le bassin du Congo :**

**Nature des projets :** (i) développer des programmes liés à la pêche, le tourisme, le transport, la production d'énergie et de l'agriculture.

**21. Programme d'appui à la société civile et aux populations vulnérables (femmes, jeunes, autochtones) :**

**Nature des projets :** (i) définir des programmes visant à lutter contre la pauvreté et le chômage des populations vulnérables (ii) promouvoir l'insertion professionnelle des populations vulnérables (iii) créer des structures de défenses des droits des populations vulnérables (iv) insérer les populations vulnérables dans les différents programmes de promotion de l'économie bleue.

**22. Programme transversal de communication sensibilisation, information, éducation et Marketing :**

**Nature des projets :** (i) définir des programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de marketing (ii) enseigner ces programmes aux populations locales.

**23. Protection des populations des régions côtières aux événements extrêmes liés à l'eau :**

**Nature des projets :** (i) identifier les zones sensibles aux événements extrêmes liés à l'eau (ii) développer des programmes préservant les zones sensibles aux événements extrêmes liés à l'eau (iii) implémenter les programmes préservant les zones sensibles aux événements extrêmes liés à l'eau (iv) former les populations locales aux dangers liés aux événements extrêmes liés à l'eau (v) développer des programmes de prise en charge des populations locales ayant subis des événements extrêmes liés à l'eau.

**24. Gestion durable des ressources hydrauliques :**

**Nature des projets :** (i) développer des stratégies permettant de gérer durablement les ressources hydrauliques (ii) développer un système de suivi des ressources hydrauliques (iii) sensibiliser les populations locales concernant l'usage de l'eau.